

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 28 FEVRIER 2014

Convocation : le 20 février 2014

Présents : Mesdames REYNAUD, DAUPHIN, BARBAZANGES,
Messieurs DEJOURS, SOTON, HURLIN, SAHY, GUERIN et LADREYT

Excusés : Messieurs DUPIN, COSTE et GREGOIRE
Madame VAUGRENARD

Denis DUPIN a délégué son mandat à Françoise BARBAZANGES.
Dany VAUGRENARD a délégué son mandat à Eric GUERIN.

La séance est ouverte à 20 heures.

Secrétaire de séance : Madame Rolande DAUPHIN

Le procès-verbal du 31 Janvier 2014 est adopté à l'unanimité.

- **Elections municipales : déclaration de Monsieur le Maire**

La séance du 28 février 2014 est un peu particulière. C'est la dernière séance avant les élections des 23 et 30 Mars. Le mois de Mars c'est le délai nécessaire et indispensable durant lequel les Champinois et les Champinoises ont le temps de faire un choix sur la base du bilan et des projets présentés par les candidats entre 2 listes qui sollicitent leurs suffrages.

Mais ce soir, je souhaite remercier et féliciter celles et ceux qui se sont investis pendant les 6 années qui viennent de s'écouler et qui peuvent être fiers de leur bilan. Certains cessent leurs fonctions, d'autres se représentent, à toutes et tous, je tiens à exprimer ma sincère reconnaissance.

Ces dernières années, la gestion communale et intercommunale est devenue encore plus complexe avec les règles d'urbanismes, la notion de développement durable est apparue, les finances locales qui ont vu stagner voire diminuer les dotations nous obligent à des efforts de gestion. Dans le même temps, les attentes de nos concitoyens ont légitimement évolué. La fonction de maire croisée avec la gestion intercommunale s'est considérablement compliquée : décrets, normes,..... Désormais, la gestion administrative et comptable est totalement informatisée, elle sera prochainement dématérialisée.

Une autre mandature se prépare, mais avec vous j'ai la conviction humble et modeste d'avoir pendant 6 ans travaillé utilement pour faire mieux vivre notre commune, au service de tous.

Encore merci pour votre engagement à tous.
Bonne réussite à la nouvelle équipe qui sortira des urnes.

- **Bulletin N° 23 Mars 2014 :**

Diffusion du prochain bulletin municipal le 3 mars 2014

- DELIBERATION : Comptes administratifs et comptes de gestion 2013 N° 06 / 2014.

Après présentation aux conseillers municipaux des résultats de l'exercice 2013 concernant les comptes administratifs du budget communal ainsi que du budget annexe lotissement les résultats sont les suivants :

Le compte administratif de la commune dégage	
un excédent en section de fonctionnement pour un montant de	+ 72 478.56 €
et en section d'investissement un déficit pour un montant de	- 22 652 €.

Le compte administratif du budget annexe lotissement dégage	
Un déficit de fonctionnement pour un montant de	- 3 870 €
Un déficit d'investissement pour un montant de	- 42 678,98 €

Hors de la présence du Maire et après délibération les comptes administratifs et les comptes de gestion sont adoptés par le conseil municipal.

POUR : 10 (dont 2 pouvoirs) CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

- DELIBERATION : Compte administratif et compte de gestion Budget CCAS 2013 N° 01 / 2014.

Après présentation aux membres du conseil d'administration du CCAS sous la présidence de Monsieur DEJOURS Gilbert du résultat de l'exercice 2013 concernant le compte administratif du budget CCAS et du compte de gestion, les résultats sont les suivants :

Le compte administratif dégage	
un excédent en section de fonctionnement pour un montant de	472.26 €

Hors de la présence du Président et après avoir entendu le résultat exposé par le Président, les membres du conseil d'administration du CCAS adoptent le compte administratif 2013 du budget CCAS ainsi que le compte de gestion établi par le comptable.

POUR : 10 (dont 2 pouvoirs) CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

- Délibération N° 07 / 2014 : loyer Villa les Sources :

Après départ d'un des locataires de la villa les Sources, il convient de fixer le loyer de cette villa libre à la location à compter du 15 mars 2014 afin de l'adapter au prix du marché locatif local

Monsieur le Maire propose un loyer mensuel de 600 €.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal de Champis

Approuvent à l'unanimité le loyer proposé

Autorisent Monsieur le Maire à signer le bail avec les nouveaux locataires.

POUR : 11 (DONT 2 POUVOIRS) CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- Centenaire de la guerre de 14 / 18 : MEMOIRE A NOS 26 MORTS POUR LA FRANCE ET A NOS 5 PRISONNIERS :

Il y aura un siècle cette année – le 2 Août – débutait la Première Guerre Mondiale. Ce conflit hors du commun – 9 millions de morts, 20 millions de blessés – a fait pour Champis 26 Morts pour la France et 5 prisonniers tombé au pouvoir de l'ennemi.

Si, chaque année, le 11 Novembre, les noms des Morts pour la France sont toujours égrenés devant le monument aux morts, désormais quasiment plus personne ne connaît la réalité des combats ni les conditions de la disparition de ces soldats. De nombreuses familles de Champis ont été frappées par la disparition d'un fils, d'un mari ou d'un père. Au titre du « devoir de mémoire » et dans le cadre du centenaire, l'équipe municipale a confié, il y a plus d'un an, à l'association SAGA (Société des Amateurs de Généalogie de l'Ardèche) déjà en charge de la reliure de nos registres d'état civil (1793 à 1806) d'effectuer des recherches pour nos 26 Morts pour la France et nos 5 prisonniers. Bien évidemment, tous les éléments d'archives retrouvés en mairie ont été communiqués.

Ce travail de recherche documentaire vient d'être achevé. Il nous a été présenté le 27 février 2014 par ses deux chercheurs : Nathalie Maillet et Freddy Hoffert. Qu'ils soient ici très sincèrement remerciés. Ils viennent de redonner vie à nos soldats. C'est avec passion et émotion que pour chacun des soldats, à partir d'un minutieux travail de recherches, de lecture des Journaux des Marches et d'Opérations de leurs unités (JMO), ils ont reconstitué leur dernier parcours ou les conditions de leur internement.

Désormais, pour chaque soldat nous disposons dans l'ordre :

- Sa naissance, son identité, sa filiation, sa profession.
- Sa description orale (car hélas pas de photo).
- Ses différentes affectations militaires (où l'on remarque que beaucoup avaient déjà terminé leur Service Militaire avant 1914 et ont été rappelés à la Mobilisation Générale), et ses Citations d'avant la Grande Guerre.
- Le dernier Régiment auquel il appartenait lorsqu'il est disparu.
- Un petit résumé de la dernière Bataille ou du dernier Combat dans lesquels il fut engagé et où il a perdu la vie.
- Le détail de ses derniers jours de combat dans son Unité avant de disparaître (chaque fois que les JMO de son Régiment existaient pour cette période).
- Tous les détails connus sur sa mort ou sa disparition, et toutes ses Citations.

Avant de procéder à l'édition définitive d'un ouvrage qui restera dans les archives communales et qui sera mis en ligne sur le site internet de la commune, nous invitons les personnes qui peuvent être concernées à se manifester en mairie. Nous leur transmettrons alors une copie des documents recueillis.

Ci-après pour faciliter les recherches, la liste des Morts pour la France et des prisonniers

NOMS - PRENOMS	GRADE	DATES NAISSANCE - DECES	REGIMENT	LIEU DECES
ALBOUSSIERE Florentin	Soldat Brancardier	1889-1918 (29 ans)	176 ^{ème} R I 3 ^{ème} Cie 1 ^{er} Bataillon	LESKOVEC - ORIENT
BRIAND Paul Charles	Soldat	1891-1916 (24 ans)	111 ^{ème} RI	MALANCOURT (Meuse)
CARDINAL Siméon Casimir	Soldat	1880-1915 (34 ans)	157 ^{ème} RI 14 ^{ème} Cie 4 ^{ème} Bataillon	FLIREY (Meurthe-et- Moselle)

NOMS - PRENOMS	GRADE	DATES NAISSANCE - DECES	REGIMENT	LIEU DECES
CHALAMET Léon	Sergent	1887-1915 (28 ans)	7 ^{ème} RI Mixte Coloniale	Seddul-Bahr (Turquie)
CHANAL Auguste	Soldat	1891-1914 (22 ans)	99 ^{ème} RI 1 ^{ère} Cie 1 ^{er} Bataillon	Schirmeck (Vosges)
CHAUSSON Rémy Victor	Soldat	1895-1915 (19 ans)	112 ^{ème} RI	Braux-Sainte- Cohière (Marne)
COMTE Hyacinthe Abel Rosario	Caporal (Séminariste)	1891-1914 (23 ans)	99 ^{ème} RI 12 ^{ème} Cie 3 ^{ème} Bataillon	Harbonnières (Somme)
COURTIAL Louis	Soldat	1898-1918 (19 ans)	71 ^{ème} RI 4 ^{ème} Cie	Plessier-Huleu (Aisne) Senlis (Oise)
CROUZET Claude Théodore	Soldat	1873-1917 (43 ans)	145 ^{ème} RI Territorial 7 ^{ème} Cie	Limoges (Haute-Vienne)
DALBOUSSIERE Paul Pierre	Soldat Sapeur-mineur	1889-1916 (26 ans)	7 ^{ème} Rgt de Génie Cie 15/1	Nieuport La Panne (Belgique)
DEAGE Elie Henri	Soldat	1895-1915 (20 ans)	6 ^{ème} Bataillon de Chasseurs 6 ^{ème} Cie	Braunkopf METZERAL (Alsace)
DELARBRE Joël Louis	Caporal	1890-1915 (25ans)	61 ^{ème} RI 2 ^{ème} Cie	Ville-sur-Tourbe (Marne)
FAYOLLE Henri Louis Clément	Caporal	1892-1916 (24 ans)	163 ^{ème} RI 12 ^{ème} Cie	Saint-Dié (Vosges)
FORT Paul Aristide	Commandant Chef de Bataillon en retraite	1864-1914 (50 ans)	52 ^{ème} RI	Chaulnes (Somme) Saint-Quentin (Aisne)
GENTHIAL Eugène David	Soldat	1894-1917 (23 ans)	21 ^{ème} RI Coloniale 11 ^{ème} Cie	Longueval (Aisne)
GIRARD Jean	Soldat	1882-1914 (31 ans)	61 ^{ème} RI	Lunéville (Lorraine)
GUILLOT Charles Albert	Soldat	1888-1916 (27 ans)	22 ^{ème} RI Coloniale	Harbonnière (Somme)

NOMS - PRENOMS	GRADE	DATES NAISSANCE - DECES	REGIMENT	LIEU DECES
ISSARTEL Gaston	Soldat	1891-1916 (24 ans)	23 ^{ème} Bataillon Chasseurs Alpins	Rancourt (Somme)
ISSARTEL Reymond Albert	Soldat Infirmier	1884-1915 (30 ans)	15 ^{ème} Section Infirmiers	Nice (Alpes-Maritimes)
LACOUR Henri Joseph	Soldat	1888-1917 (28 ans)	106 RI	Soupir (Aisne)
LADREYT Siméon	Soldat	1888-1916 (27 ans)	153 ^{ème} RI 1 ^{ère} Cie 1 ^{er} Bataillon	Verdun (Meuse)
MAISONNEUVE Léopold	Canonnier	1879-1914 (35 ans)	2 ^{ème} Rgt Artillerie de Montagne	Pont-Saint-Esprit (Gard)
MARIUSSE Paul Victor	Soldat	1887-1914 (26 ans)	8 ^{ème} RI Coloniale 1 ^{ère} Cie 1 ^{er} Bataillon	Massiges (Marne)
PONTON Ernest Raoul Ferdinand	Soldat Grenadier	1884-1918 (34 ans)	26 ^{ème} RI 17 ^{ème} Cie	Tirlancourt (Oise)
ROMAIN Eugène Marius	Soldat	1883-1915 (32 ans)	38 ^{ème} RI Coloniale 13 ^{ème} Cie	Bar-Le-Duc (Meuse)
ROUX Paul	Soldat	1888-1914 (26 ans)	19 ^{ème} Rgt Artillerie de Campagne 1 ^{ère} Batterie	Lagarde (Moselle)
SEIGNOBOS Auguste Henri	Soldat	1889-1915 (25 ans)	99 ^{ème} RI 15 ^{ème} Cie	Haudiomont (Carrières) (Meuse)

Les prisonniers

NOMS - PRENOMS	GRADE	DATES NAISSANCE - DECES	REGIMENT	PERIODE D'INTERNEMENT
GOURDOL Reymond Gaston	Caporal	1890-1937 (46 ans)	Infanterie coloniale	Du 18/12/1914 au 15/12/1918
POURRET Raoul Henri	1 ^{ère} Classe	1884-	64 ^{ème} BCA	Du 12/01/1915 au 19/01/1919
LUYTON Marius Gabriel	Soldat	1886-	170 ^{ème} RI	Du 28/02/1916 au 14/12/1918

NOMS - PRENOMS	GRADE	DATES NAISSANCE - DECES	REGIMENT	PERIODE D'INTERNEMENT
DEAGE Emile Siméon	Soldat	1895-1964 (69 ans)	6 ^{ème} Bataillon Alpin Chasseurs à pieds	20/07/1915
BARD Emile Daniel	Soldat	1877-	58 ^{ème} RI	Du 20/03/1916 au 19/01/1919

- **Zone Humide :**

Située entre la Bâtie de Crussol et la Faurie, cette zone, où est présent le triton crêté (espèce protégée), pourrait être aménagée (aménagement piétonnier, signalétique) au titre de la préservation d'un espace naturel sensible remarquable. Le propriétaire d'une parcelle de 1200 m² s'étant déclaré vendeur, une offre de prix calée sur la moyenne des transactions enregistrée sur le secteur sera proposée.

- **Temple de la Bâtie: accès handicapé :**

Conformément à la loi, il convient de créer un accès handicapé à l'ensemble des bâtiments publics. Après la mairie et l'église et à la demande des responsables du temple, un accès handicapé sera créé. Monsieur le Maire prendra contact avec Madame le Pasteur afin de trouver la solution la mieux adaptée.

- **Règlement déchèterie :**

Un nouveau règlement a été instauré par la Communauté de Communes Rhône Crussol. Ce règlement intérieur des déchèteries applicable pour les déchèteries d'**Alboussière** et **Guilherand-Granges** est disponible en mairie de Champis. Il est consultable sur le site Internet de la commune de Champis.

- **Délibération N° 08 / 2014 : Adhésion à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire souscrit par le CDG 07 (Centre de Gestion de l'Ardèche) pour le risque « prévoyance », choix de la garantie et détermination du montant de la participation financière :**

Par délibération n°2012-1 du 26 septembre 2012, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ardèche s'est engagé dans une démarche visant à faire bénéficier les collectivités et les établissements du département qui le souhaitent d'une convention de participation au financement des garanties de protection sociale en matière de prévoyance pour leurs agents.

Dans ce cadre, le CDG07 a mis en œuvre une procédure de mise en concurrence et la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) a été retenue. Conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée, les collectivités et établissements publics ne pourront adhérer à cette convention que par délibération, après signature d'une convention avec le CDG07.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 29 Novembre 2013, l'équipe municipale de Champis s'est positionnée sur l'adhésion à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire souscrite par le CDG 07 pour le risque « prévoyance ».

Le Conseil Municipal a fixé le montant de la participation à 15 € par agent et par mois

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 25,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 susvisée et notamment son article 27,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la protection sociale complémentaire,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion n°2012-1 du 26 Septembre 2012 décidant de s'engager dans une démarche visant à conclure une convention de participation pour faire bénéficier les agents des collectivités et établissements publics affiliés qui le souhaitent d'un contrat de protection sociale mutualisé pour le risque prévoyance,

Vu la délibération du conseil municipal N° 08 / 2013 en date du 22 février 2013 décidant de s'engager dans une démarche visant à conclure une convention de participation pour faire bénéficier ses agents d'une protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance et de confier la procédure de mise en concurrence au cdg07,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion du 24 juillet 2013 autorisant la signature de la convention de participation avec la MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE pour le « risque prévoyance » suite à la procédure de mise en concurrence effectuée,

Vu ladite convention de participation conclue entre le CDG07 et la Mutuelle Nationale Territoriale pour le risque « prévoyance »,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 21 février 2014,

Considérant l'intérêt pour la commune de CHAMPIS d'adhérer à la convention de participation proposée pour ses agents,

Et après délibération, le Conseil Municipal, DECIDE :

Article 1 : d'adhérer à la convention de participation portée par le CDG07 pour risque « prévoyance » à compter du 01 mai 2014

Article 2 : d'approuver la convention d'adhésion avec le CDG07 et la MNT et d'autoriser le maire à la signer

Article 3 : de fixer le montant de la participation financière de la commune à **15 euros** par agent et par mois pour le risque « prévoyance » à compter du 01 mai 2014

Article 4 : de verser la participation financière fixée à l'article 3 à compter du 01 Mai 2014 :

- aux fonctionnaires titulaires et stagiaires de la Commune, en position d'activité ou détachés auprès de celle-ci, travaillant à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet,
- aux agents non titulaires (de droit public ou de droit privé) en activité, ou bénéficiant d'un congé assimilé à une période d'activité.

qui adhéreront aux contrats conclus dans le cadre de la convention de participation du CDG07.

Article 5 : de dire que la participation visée à l'article 3 est versée mensuellement directement aux agents, de dire que les cotisations MNT seront prélevées directement **sur salaire**.

Article 6 : de choisir (⁽¹⁾ *cocher les cases correspondantes*)

1- Le niveau d'option ⁽¹⁾ :

- Formule 1 : incapacité de travail et invalidité ;
- Formule 2 : incapacité de travail, invalidité et perte de retraite ;**
- Formule 3 : incapacité de travail, invalidité, perte de retraite et Décès/PTIA ;
- Formule 4 : incapacité de travail, invalidité, perte de retraite, Décès/PTIA et Rente d'éducation ;

2- Le niveau de prise en compte du Régime indemnitaire ⁽¹⁾:

- Sans prise en compte du Régime indemnitaire ;
- Avec Prise en compte du Régime indemnitaire;**

Article 7 : d'autoriser le maire à signer tous les documents utiles à l'adhésion à la convention de participation et à son exécution.

Article 8 : de dire que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de la présente délibération seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

POUR : 11 (DONT 2 POUVOIRS) CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- **Organisation des élections municipales du 23 mars 2014 :**

Le bon déroulement du processus électoral a été précisé par Monsieur le Maire :

- Agencement du bureau de vote
- Table de vote
- Composition du bureau de vote (Président, Assesseurs, Scrutateurs)
- Dépouillement, scrutateurs
- Représentants des listes
- Proclamation des résultats

A noter que le scrutin ouvert à partir de 8 heures sera clos à 18 heures.

La séance est levée à 23H.

Elections municipales :

Le **Dimanche 23 Mars 2014** ouverture du bureau de vote de 08 h à 18 h

Le Secrétaire de Séance

Les Membres du Conseil Municipal